



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## MCR - Concentrated Additive

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** MCR - Concentrated Additive

**Code du produit** Aucun(e).

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange** Fluides pour le travail des métaux

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Identification de la société/entreprise** IDfyp  
98 rue de Bâle  
67100 Strasbourg  
Tel: +33(0)3 88 31 28 75  
Fax: +33(0)9 70 10 15 30  
Homepage: [www.idfyp.com](http://www.idfyp.com)  
Mail: [contact@idfyp.com](mailto:contact@idfyp.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** +33(0)3 88 37 37 37 --- Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Strasbourg

**Date de révision** 26.06.2024

**Version** GHS 2 (Version précédente: GHS 1)

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

L'huile minérale hautement raffinée contient <3% (p/p) d'extrait de DMSO selon IP 346 et n'est donc pas classée comme cancérogène.

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

**Mention d'avertissement** -

**Mentions de danger** Aucun(e).

**Conseils de prudence** Aucun(e).

**Informations supplémentaires** EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Identificateur de produit** Non demandé.

**2.3. Autres dangers** Ne contient aucune substance PBT/vPvB  $\geq 0,1\%$ , évaluée selon REACH Annexe XIII.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Mélange.

<b>Composants</b>	<b>% en poids</b>	<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	60% - 70%	-	No.-CAS: 64742-65-0 No.-CE: 265-169-7
Benzenamine, N-phényl-, produits de réaction avec l'isobutylène et le 4,4-triméthylpentène	2% - 4%	STOT RE 2 H373, Aquatic Chronic 4 H413	No.-CAS: 184378-08-3 No.-CE: 606-029-0
distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	< 2.5%	-	No.-CAS: 64742-52-5 No.-CE: 265-155-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Ne présente aucun risque à l'inhalation. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction**      Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés**      Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**      En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**      Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention**      Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Pour les non-secouristes**

Pas de précautions spéciales. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Éviter les déversements sur le sol car le produit peut devenir glissant lorsqu'il est mouillé. Ventiler la zone.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<i>Protection des mains</i>	Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants en Chloroprène. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Éviter le contact avec les yeux.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Ambre.
<b>Odeur</b>	Très faible.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	> 200 °C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	Non applicable.
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	insoluble (Eau) soluble (Les hydrocarbures)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.2 (25 °C)
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

<b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité** Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.2. Stabilité chimique** Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter** La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

**10.5. Matières incompatibles** Incompatible avec des agents oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux** Aucun raisonnablement prévisible.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** **distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)**  
Dermal LD50 Rabbit > 5000 mg/kg (EPA\_HP)  
Inhalation LC50 Rat > 2400 mg/m<sup>3</sup> 4 h(EPA\_HP)  
Oral LD50 Rat > 15000 mg/kg (EPA\_HP)  
**Benzenamine, N-phényl-, produits de réaction avec l'isobutylène et le 4,4-triméthylpentène (CAS 184378-08-3)**  
Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (CHEMVIEW)  
**distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)**  
Dermal LD50 Rabbit > 5000 mg/kg (ECHA\_API)  
Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (EPA\_HP)

**Corrosion/irritation cutanée** Aucun(e).

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire/cutanée** Aucun(e).

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Donnée non disponible.

**Danger par aspiration** Donnée non disponible.

**Expérience chez l'homme** Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### **distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L (IUCLID)

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data

### **distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L (IUCLID)

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data

**12.2. Persistance et dégradabilité** Les composés organiques du produit sont biodégradables.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4. Mobilité dans le sol** Modérément mobile dans les sols.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

**12.7. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. No de déchet suivant le CED: 13 02 06, 13 02 08.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.
<b>distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)</b>	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited (containing >3% w/w DMSO extract)
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC	Not included in Annex I to Directive 540/2011/EC
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 28. (L) Use restricted. See entry 75. (L)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)</b>	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited (containing >3% w/w DMSO extract)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 9, 11, 12.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CED: Code du catalogue européen de déchet
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.